Australie: «Si le viol est acceptable dans son pays, expulsez tous les ressortissants de ce pays!», scandale national après qu'un juge relâcha, malgré 12 circonstances aggravantes, un jeune violeur du Bhoutan qui n'avait pas les codes

08/10/2026 à 19h32



Un adolescent qui a violé une jeune fille de 18 ans lors d'une fête privée a évité la prison après qu'**un juge a estimé que son arrivée récente en Australie et son « manque d'expérience sexuelle » réduisaient sa culpabilité morale**.

[…]

Mardi, le juge Andrew Muller de la Cour suprême du Territoire

de la capitale australienne a prononcé une peine de **18 mois de prison avec sursis total, à purger dans la communauté sous une ordonnance de bonne conduite.**

Dans sa décision, le juge Muller a noté que le garçon, âgé de 16 ans au moment de l'agression, **avait immigré du Bhoutan six mois auparavant et n'avait aucune expérience sexuelle.**

« J'accepte que son manque d'expérience sexuelle antérieure et sa connaissance forcément limitée des normes sociales en Australie, compte tenu du très court séjour qu'il a passé dans le pays avant les faits, soient des facteurs atténuant sa culpabilité morale », a déclaré le juge Muller.

La décision relative à la peine a immédiatement suscité l'indignation du sénateur Malcolm Roberts, du parti One Nation, qui a condamné le verdict.

« Immonde », a-t-il écrit sur les réseaux sociaux mercredi.

[…]

« Si le viol est acceptable dans le pays d'où vient le violeur, alors expulsez tous les ressortissants de ce pays. Que voulez-vous pour l'Australie ? Que voulez-vous pour les Australiennes ? »

[…]

Elle a déclaré avoir dit à l'adolescent d'« arrêter » et qu'elle ne souhaitait pas qu'il se passe quoi que ce soit de sexuel.

Avant de prononcer la sentence, le juge Muller a détaillé 12 circonstances aggravantes qui augmentaient la gravité de l'infraction.

[…]

Parmi ces conclusions, le juge Muller a estimé que Hancock

avait éloigné la victime de la « relative sécurité du groupe » et ne lui avait pas demander son consentement.

Le juge a constaté qu'il avait continué malgré les pleurs de DS et ses demandes d'arrêter, qu'il avait déchiré ses vêtements et qu'il avait « utilisé une force considérable pour satisfaire ses propres désirs sexuels ».

Le juge Muller a également noté que Hancock avait empêché DS de répondre à son téléphone et l'avait soumise à de multiples actes sexuels pendant une période prolongée.

Il a également reconnu la différence de taille et de force physique entre les deux adolescents.

« Les circonstances particulières de l'infraction étaient humiliantes et dégradantes, impliquant un usage important de la force physique et un mépris des souhaits de DS dans des circonstances où elle était peu en mesure de se défendre », a déclaré le juge.Muller a dit.

« En l'espèce, l'infraction consiste en l'usage d'une force importante sans consentement contre une jeune personne vulnérable qui a été placée dans une situation où elle était privée de toute protection potentielle. Cette infraction est à juste titre considérée comme grave. »

Dans une déclaration sur l'impact sur la victime, DS a décrit le profond impact émotionnel et psychologique de l'agression, notamment les flashbacks qu'elle a subis.

« Je ne peux plus dire que mon corps m'appartient », a-t-elle déclaré, ajoutant que sa vie avait été volée et qu'elle serait à jamais changée suite à cette agression.

[…]

Le tribunal a appris qu'après cette agression, elle avait eu du mal, pendant des mois, à accomplir des gestes quotidiens, notamment se brosser les dents, prendre son bain et veiller à

son hygiène personnelle.

[…]

Daily Mail